

Des compétences au cœur de vos projets

Novembre 2013 • Numéro 15



Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation



La formation...

Clé de vôûte de la gestion des ressources humaines

Après un repos bien apprécié pendant l'été, nous sommes de retour. En cette période, tout est orienté vers l'organisation. Tous les acteurs se mobilisent autour du projet social dont il faut mettre en musique les actions et planifier les orientations retenues pour 2014.

Dans ce contexte, les exigences de nos partenaires nous rappellent encore que nos structures ont besoin de ressources humaines de valeur pour fonctionner avec efficacité. Et sur un plan concret, l'actualité nous amène tout naturellement à préparer le plan de formation destiné à répondre aux besoins présents et à venir de nos associations. Aussi, nous devons faire une large place à la Gestion des Ressources Humaines comme fil conducteur de notre démarche.

L'élaboration du plan de formation est donc un moment privilégié de concertation qui associe les représentants du personnel et plus largement les salariés. Et c'est sans aucun doute un préalable pour imaginer des solutions nouvelles, améliorer le climat social et promouvoir une dynamique afin d'anticiper le changement.

Alors que les moyens financiers se restreignent, la capacité des salariés et leur motivation deviennent la richesse principale de nos structures. Si l'adhésion à l'œuvre commune est nécessaire, elle n'est pas suffisante car le salarié a besoin d'être considéré. Et si la motivation était une variable d'action ?

In fine, la professionnalisation des équipes suppose de mettre en œuvre une GPEC⁽¹⁾ qui permette d'anticiper l'évolution des besoins en for-

mation à trois ans ou mieux encore à cinq ans, de façon à adapter les moyens matériels, humains et financiers.

Alors, si la GPEC vous paraît être un objectif hors de portée, concentrez-vous sur la GRH, ou commencez par la GHR : la Gestion Humaine des Ressources...

Dans un autre registre, nous avons mis en place une commission chargée de travailler sur la suite à donner à l'étude particulièrement dense et pertinente du CEP⁽²⁾.

Deux ans après notre adhésion à Uniformation, nous sortons d'une période de transition faite d'ajustements divers et variés. Maintenant, nos relations avec notre OPCA sont renforcées et nous pouvons parler de partenariat gagnant-gagnant. C'est une nouvelle étape qui s'ouvre à nous faite de confiance, d'étroite coopération et de respect mutuel.

Enfin, je tiens à remercier celles et ceux qui ont accepté de prendre un peu de temps pour répondre à l'enquête sur le tutorat. En effet, c'est un sujet qui nous préoccupe étant donné que la formation et le tutorat sont étroitement liés.

Sachez aussi que les partenaires sociaux se rencontrent périodiquement pour contribuer, par leurs propositions, à l'élaboration de la nouvelle loi sur la formation professionnelle qui doit voir le jour en 2014.

Jacques BRUN
Président de la CPNEF

⁽¹⁾ GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

⁽²⁾ CEP : Contrat d'Etudes Prospectives (voir article en page 4)

> Agenda



N'oubliez pas la date butoir du 31 janvier 2014 pour l'envoi de vos demandes de remboursement d'actions 2013 !

Chaque année, des associations de notre branche dépassent cette date limite et leurs demandes de prise en charge sont refusées.

Ne prenez pas ce risque et pensez à renvoyer dès à présent vos dossiers :

- auprès de la CPNEF pour les analyses de pratiques, colloques et conférences à l'adresse :

Cpnef / Co Snaesco
18-22 Avenue Eugène Thomas
94276 Le Kremlin Bicêtre Cedex,

- auprès d'Uniformation pour toutes les actions imputables au plan de formation, AICR, financements exceptionnels « santé-sécurité », « gestion associative » ou « communication », à l'adresse : Uniformation - Habitat et Lien Social - 43, boulevard Diderot, 75560 Paris Cedex 12

> Sommaire



Focus métiers 2
Agent technique

Zoom sur... 2
Le plan de formation 2014

Du côté des régions 3
Les référents régionaux communiquent

Observatoire 4
Les recrutements prévus pour 2013

Chantiers en cours 4
• *Contrat d'Études Prospectives*
• *Financements exceptionnels 2014 : santé et sécurité au travail*
• *Projet illettrisme*



Agent technique

Rencontre avec Haby Gackou, 45 ans, agent technique au Centre social et Culturel Val Plan Bégudes Marseille (13).

En quoi consiste et qu'aimez-vous particulièrement dans votre métier ?

J'ai été embauchée en 2000 au centre social. Je fais le ménage dans les locaux la semaine et m'occupe des repas le mercredi et pendant les vacances scolaires. Dans le ménage, j'aime nettoyer. Ça me fait plaisir quand c'est propre. Je le fais pour moi, ça me plaît et après pour les autres ! J'aime quand les gens disent « Oh, ça sent bon ! ».

Depuis 2007, je fais aussi les repas. J'aime cuisiner, j'aime inventer des recettes. J'aime manger alors j'aime faire la cuisine pour les autres ! Les enfants aiment ma cuisine et me disent souvent « Haby, c'est trop bon ! ». Quand ils me demandent la recette, ça me met en joie.

Quelle est votre formation ? Votre parcours professionnel ?

Avant d'arriver au centre social, je n'avais pas de formation, rien du tout. J'ai fait des formations sur l'hygiène⁽¹⁾. J'ai aussi participé aux ateliers d'alphabétisation pour apprendre le français. Au quotidien, ça m'a aidé pour lire les étiquettes, les menus. Avant, c'était difficile pour moi de comprendre. J'ai commencé en contrat aidé (20h par semaine), ensuite en Contrat Emploi Consolidé (30h par semaine). Après en 2004, un jeune directeur est arrivé et il m'a embauchée à temps plein (35h par semaine). Quand je suis arrivée, je ne connaissais rien du tout. Le centre social m'a fait progresser, c'est comme une famille. Je me suis intégrée à l'équipe. Quand je ne connais pas quelque chose, je demande et on m'aide. Quand on m'a confié la cuisine, ça m'a fait énormément plaisir. J'ai eu peur au début avec toutes ces responsabilités, mais on m'a rassurée et maintenant je suis devenue autonome.

Comment voyez-vous votre avenir professionnel ?

Je veux être plus autonome encore. Je m'occupe aujourd'hui des commandes de temps en temps. J'aimerais pouvoir prendre en charge la gestion des stocks et la création des menus. Je vais devoir suivre d'autres formations et être accompagnée. Mais j'en ai vraiment envie et je m'en sens désormais pleinement capable.

(1) Analyse des Dangers et Contrôle des Points Critique pour leur Maîtrise- HACCP

Zoom sur...



Le plan de formati

Au 1^{er} janvier 2014, afin d'harmoniser nos pratiques avec celles des autres proposée par l'OPCA, les règles de fonctionnement du plan de formation Plein. Tour d'horizon de ce qu'il faut retenir.

CAS N°1 - Votre association emploi plus de 50 salariés en ETP

Pour vous rien ne change. Les règles de fonctionnement en vigueur depuis 2012 perdurent.

CAS N°2 - Votre association emploi moins de 10 salariés en ETP

• **Pour toutes vos actions de formation d'un montant maximum de 2000€ :**

Vous disposez d'un droit à tirage pour lequel vous n'avez pas de demande préalable à faire. Il vous suffit d'adresser à Uniformation, après la réalisation des actions de formation, la demande de remboursement "DR" téléchargeable sur le site Internet d'Uniformation. Ce coût inclut le coût pédagogique, la rémunération et les frais annexes.

Attention : le montant des coûts pédagogiques est plafonné (voir encadré ci-contre).

La rémunération du salarié parti en formation peut être prise en charge, sans durée maximum, sous réserve de justifier son remplacement.

Si votre action de formation dépasse 2000€ :

Vous devez faire une demande d'aide financière (formulaire « DAF » téléchargeable sur le site Internet d'Uniformation) 15 jours avant le début de la formation, accompagnée du programme de la formation et du devis.

CAS n°3 - Votre association emploi de 10 à 49 salariés en ETP

• **Vous disposez d'une ligne de crédit :**

Utilisable sans demande préalable,

d'un montant de 3000€ ou 60% de votre contribution nette « plan de formation » si ce calcul est plus favorable.

Les coûts pédagogiques ne sont pas plafonnés et la rémunération du salarié parti en formation peut être prise en charge, même s'il n'est pas remplacé.

• Si vous avez épuisé votre ligne de crédit :

Vous pouvez faire une demande d'aide financière (formulaire « DAF » téléchargeable sur le site Internet d'Uniformation) 15 jours avant le début de la formation, accompagnée du programme de la formation et du devis. ■

Important :

Vous devez adresser vos demandes de remboursement dans les deux mois qui suivent la fin de la formation et **IMPÉRATIVEMENT** au plus tard le 31 janvier 2015. Toute demande de remboursement arrivant après le 31 janvier 2015 ne pourra être prise en charge.

N'oubliez pas que le plan de formation ne peut prendre en charge que des actions éligibles à la formation professionnelle continue, et dispensées par un organisme de formation dûment déclaré.

N'hésitez pas à vérifier l'imputabilité de votre action, avant son démarrage, auprès de votre conseiller formation régional. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site www.uniformation.fr rubrique « Contacts ».



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site :

www.cpnef.com

branches d'Uniformation et pouvoir bénéficier de la mutualisation changent pour les structures de moins de 50 salariés en Equivalent Temps

En pratique

Plafonds de prise en charge

Dans le cadre de votre droit à tirage (structures de moins de salariés 10 ETP) ou votre demande d'aide financière (quelle que soit la taille de la structure), les plafonds suivants sont appliqués :

Plafonds horaires

pour les frais pédagogiques :

- 40 € net (47,84 € si TVA appliquée) pour les formations collectives de moins de 70 heures,
- 25 € net (29,90 € si TVA appliquée) pour les formations collectives de plus de 70 heures,
- 53 € net (63,39 € si TVA appliquée) pour les formations individuelles, c'est-à-dire se déroulant en tout ou partie en face à face pédagogique),
- 1.800 €/jour net (2.152,80 € par jour si TVA appliquée) pour les formations de groupe au sein de la même structure. Ce plafond inclut les éventuels coûts de location de salles et de matériels pédagogiques.

Hébergement

- Nuit d'hôtel (y compris petit déjeuner) : 100 € maximum.

Plafond de remboursement des frais annexes

- **Repas** : 23 € maximum.
- Pour une formation :
- d'une journée ou d'une 1/2-journée : 1 repas maximum,
 - d'une journée avec hébergement : 2 repas maximum,
 - de plus d'une journée et en continu : 1 repas maximum par jour de formation (sans hébergement) ou 2 repas maximum par jour de formation (avec hébergement).

Déplacement

- Déplacement en train : le remboursement (aller-retour) s'effectue sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe + supplément éventuel.
- Déplacement en voiture : à titre exceptionnel, dans le seul cas où le train s'avérerait être un moyen de transport inadapté, les frais kilométriques sont alors remboursés sur la base du barème fiscal 6 CV. Les petits déplacements en agglomération sont plafonnés à 10 €.

➤ En bref

Offre de formation « clé en main »



En plus de leur budget « plan de formation », tous les employeurs et les salariés de notre branche, quel que soit l'effectif de leur structure, peuvent accéder au catalogue de formations « clé en main » d'Uniformation.

Ce catalogue est composé de formations transverses aux métiers de l'économie sociale et solidaire.

C'est ainsi plus de 600 sessions programmées autour de 27 thèmes de formation qui sont proposées gratuitement à tous les salariés des branches professionnelles couvertes par Uniformation.

Retrouvez cette offre de formation sur la page d'accueil du site internet d'Uniformation. Un moteur de recherche vous guide pour trouver votre session et vous inscrire en ligne.

Aquitaine

Le CREPS de Bordeaux, en partenariat avec l'URFCSA et l'IRTS de Talence, met en place un DEJEPS mention Animation Sociale. Il s'agit d'une formation d'une durée de 2 ans en alternance, qui débutera le 3 février 2014.

Mary-Audrey Renard - 05 35 00 40 06

Bretagne

Mise en place de 4 jours de formation à la fonction tutorale en Bretagne. Cette action fait l'objet d'un financement ADEC et vise à doter les salariés tuteurs des outils nécessaires à l'exercice de leur fonction. Ce besoin d'accompagner les salariés à maîtriser les gestes professionnels de la fonction de tuteur est conforté par la pratique d'accueil et de formation que les entreprises de la branche développent très régulièrement auprès de publics variés (stagiaires de la formation professionnelle, services civiques, emplois d'avenir...).

Bernard Bailly - 02 99 41 78 58

Bourgogne

Des partenariats multiples se tissent sur la région Bourgogne pour répondre aux besoins de formation des acteurs professionnels ainsi que des bénévoles. Avec le Conseil Général de la Nièvre, une première session de 3 jours est proposée autour de la Participation Citoyenne. Une ébauche de formation longue durée est en cours avec les 4 CAF de région sur la fonction des Référents Familles. Un BPJEPS Loisirs tous publics spécifiquement adapté pour qualifier les jeunes en emploi d'avenir est en devenir pour 2014 avec le CFPPA du Morvan.

Dominique OVIDE - 03 86 61 58 30

Midi Pyrénées

La mission de Référent Régional en Midi-Pyrénées est assumée depuis un an maintenant par l'ACEPP 81. En réponse aux besoins des structures, de nombreuses formations ont été mises en place en 2013 et d'autres sont en cours d'élaboration pour 2014. Le référent régional accompagne également tout projet de formation en lien avec des besoins spécifiques (thématiques, contenus, organisation...) ainsi que le montage financier des formations collectives (ADEC, AICR, Fonds exceptionnels).

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations !

Eliane Lavagne - 05 63 53 19 64 ou
Carine Barthès - 05 63 48 73 14



Contrat d'Études Prospectives

Le contrat d'Études Prospectives menée depuis juin 2012 dans la branche s'est achevé au début de l'été. Vous trouverez sur le site www.cpnef.com - rubrique « observatoire- panorama du secteur », les résultats de ces travaux ainsi que les préconisations faites par le cabinet Bouteille aux partenaires sociaux de la branche ALISFA. Ces derniers doivent maintenant sélectionner celles qui seront les plus pertinentes pour l'avenir de la branche et concevoir un plan d'actions adaptées aux défis à relever.



Financements exceptionnels 2014 : santé et sécurité au travail

Chaque année, les partenaires sociaux de la branche ALISFA déterminent des actions et thématiques prioritaires, qui donnent lieu à des financements exceptionnels. Pour 2014, l'accent va être mis sur la santé et la sécurité au travail, notamment à travers une formation à destination des représentants employeurs et salariés, chargés des questions d'hygiène, de santé et des conditions de travail. L'analyse des pratiques, la prise en charge des colloques et conférences, les actions collectives d'intérêt régional sont autant de thématiques également reconduites pour 2014. Vous trouverez prochainement sur le site www.cpnef.com - rubrique « financements CPNEF », les conditions de prise en charge pour chacun de ces dispositifs.



Projet illettrisme

La CPNEF de la branche ALISFA a rejoint cinq branches professionnelles de l'Habitat et du Lien Social pour un projet interbranches monté autour des problématiques de formations aux compétences clés, de lutte contre l'illettrisme, d'actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français. L'objet de ce projet est de garantir une solution de financement pour chacune de ces actions, sans venir impacter les budgets ou lignes de crédit du plan de formation. Sont ainsi concernés, toutes les structures de plus de 10 ETP et tous les salariés indépendamment de leur âge, de niveau V et infra, quel que soit leur contrat de travail (CDI, CDD, CUI, CDDI...).

Tout employeur intéressé par la mise en place d'actions contre l'illettrisme peut dès à présent contacter son conseiller régional Uniformation pour une prise en charge adaptée.



Les recrutements prévus pour 2013

Au cours du premier trimestre 2013, 1 440 associations de la branche (soit 48 % des adhérents Uniformation de notre branche) ont répondu à un questionnaire portant sur les recrutements prévus pour l'année 2013, au sein de leurs structures.

L'un des objectifs de cette étude était de permettre à la CPNEF de prévoir l'évolution des emplois au sein de la branche afin d'adapter les politiques de formations continues au plus proche de la réalité. Les questionnements portaient également sur la gestion prévisionnelle des emplois : comment la branche peut-elle agir pour accompagner au mieux les structures dans cet exercice ?

De nombreux contrats temporaires

Parmi les réponses des 1 440 associations interrogées, plus de 4 000 prévisions d'embauche ont été déclarées. Pourtant, 86 % des associations pensent que leurs effectifs globaux vont rester stables.

La majorité de ces embauches (80 %) seront en effet sur des contrats temporaires : 6 centres sociaux sur 10 prévoient de recruter des emplois saisonniers dans l'animation ; dans ce type de structures, le renforcement des équipes est prévu chaque année, notamment durant les périodes de vacances scolaires.

De plus, au moins 2 associations sur 5 devraient gérer une absence pour congé maternité au cours de l'année. Les dispositions légales sur les taux d'encadrement étant plus contraignantes pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) que pour les centres sociaux, 68 % des EAJE concernés prévoient un recrutement pour remplacer la salariée absente contre 48 % des centres sociaux.

Création et pérennisation de postes

Au-delà de ces recrutements temporaires, 1 association sur 7 (soit 14 % des associations de la branche) prévoit de recruter un salarié sur une création de poste. Ces créations concernent principalement les emplois de l'animation et de la petite enfance. Les postes administratifs et de service devraient être peu concernés.

Notons également que 17 % des associations prévoient de faire évoluer un ou plusieurs de leurs salariés en CDD sur un ou des postes en CDI. Ces évolutions seront plus fréquentes dans les associations de grande taille, ainsi que dans les centres sociaux, qui enregistrent une proportion de CDD plus importante que celle des EAJE (42 % contre 34 %).

Les chiffres-clés 2013

55 % des associations interrogées prévoient de recruter un ou des salariés dont :

- 4 044 recrutements prévus, au sein de plus de 700 associations.
- 80 % des recrutements sur des contrats saisonniers/temporaires, 8 % des recrutements sur des remplacements congés maternité et 7 % des recrutements sur des créations de postes.
- 78 % sur des postes liés à l'animation et 13 % sur des postes liés à la petite enfance.



A vous de jouer...

Si vous souhaitez réagir sur un article, nous donner votre avis sur cette lettre d'information ou encore si vous voulez nous faire part de vos idées sur des thèmes, vous pouvez nous contacter à : reagir@cpnef.com

Pour télécharger la lettre d'information : www.cpnef.com

CPNEF - SNAECSO : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01.58.46.13.45 • Syndicat employeur : SNAECSO - Syndicats de salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFCEGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun • Rédactrice en chef : Valérie Coursange • Rédacteurs : Jacques Brun, Valérie Coursange, Natacha Ducatez • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Direct Impression • Tirage : 4 600 exemplaires • Dépôt légal : novembre 2013 • ISSN 1966-933X